



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine

---

### Circulaire n°2022-111 du 29/09/2022 relative à la scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine : accueil, soutien pédagogique et médiation

#### **CASNAV**

Affaire suivie par : Daniel Guillaume

Responsable du CASNAV

Mél : [daniel.guillaume@ac-creteil.fr](mailto:daniel.guillaume@ac-creteil.fr)

Marie-Line Fauconnier-Lebègue

Coordonnatrice du CASNAV

[Marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr](mailto:Marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr)

Tél : 01 57 02 62 13

#### **Liliia Dorundiak**

**Groupe CASNAV-Ukraine : médiation et traduction**

Mél : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr)

Tél. : 06 10 29 95 51

#### **Catherine Bodeau-Péan**

**Groupe CASNAV-Ukraine : contact établissements**

Mél : [Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr](mailto:Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr)

Tél. : 06 18 25 30 42

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré et IEN IO, Mesdames et Messieurs les directeurs de Centres d'information et d'orientation,*

*s/c de Mesdames et Monsieur les inspectrices et inspecteur d'académie, directrices et directeur académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.*

---

#### *Références :*

- *Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*
  - *Circulaire n°2012-143 du 02-10-2012 sur l'organisation des CASNAV*
- 

Les procédures d'accueil et d'affectation des élèves nouvellement arrivés d'Ukraine demeurent inchangées. L'urgence passée, il importe cependant de prendre en compte au mieux leurs besoins linguistiques dans la perspective d'une scolarité réussie. Ainsi :

. **les EANA qui arrivent d'Ukraine à compter de cette rentrée de septembre 2022** doivent être dirigés vers l'école, le collège ou le lycée de proximité, où la solution la plus adaptée à l'enfant et aux possibilités de sa famille sera retenue (scolarisation sur place ou dans l'UPE2A la plus proche, après évaluation et avec l'aide du CIO le cas échéant).

. concernant **les EANA arrivés d'Ukraine pendant l'année scolaire précédente**, entre mars et juin 2022 :

- s'ils ont été scolarisés en UPE2A, l'orientation et l'affectation pour cette rentrée se sont faites comme pour tout élève dans ce cas
- s'ils ont été scolarisés en classe ordinaire :
  - o après que les besoins de l'élèves ont été évalués en ce sens par l'équipe éducative avec l'aide du CIO, une **poursuite de parcours en UPE2A**, même assez brève, peut être proposée dès lors que la famille en est d'accord et que l'offre territoriale le permet, pour assurer une scolarité ultérieure réussie en classe ordinaire.
  - o une **poursuite de scolarité en classe ordinaire** dans la même école ou le même établissement sera retenue dès lors qu'un accompagnement spécifique est proposé sur place, et si la famille ne peut envisager d'autre affectation pour son enfant.
  - o pour cet accompagnement, dans le second degré, des HSE peuvent faire l'objet d'une demande précisément étayée auprès du secrétariat général (des DSDEN pour les collèges, du rectorat pour les lycées).
  - o dans le second degré, pour une aide linguistique et scolaire, des regroupements inter-établissements peuvent être envisagés, selon les possibilités locales et les modes d'organisation qui apparaissent pertinents aux collèges et lycées concernés.

Les élèves réfugiés d'Ukraine peuvent, s'ils le souhaitent, poursuivre une **scolarité partagée** entre leur classe en France, et des cours à distance ménageant la continuité de leur parcours dans le **système scolaire ukrainien**. Toutefois, les apprentissages ainsi organisés doivent se faire en bonne complémentarité, permettant que **l'apprentissage de la langue française et l'intégration dans notre système scolaire** se construisent dans des conditions satisfaisantes. **Ainsi ce temps partagé ne pourra excéder 50%**.

Les ressources pédagogiques numériques proposées aux enseignants dans ce but ne sauraient toujours suffire. La volonté d'accueil, la réflexion, l'investissement des équipes éducatives se heurtent parfois à des difficultés qui laissent les collègues démunis.

En plus des éléments déjà proposé sur le site dédié (<http://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article1131> et [https://casnav.netboard.me/accueil\\_eana\\_ukraine/](https://casnav.netboard.me/accueil_eana_ukraine/)), le CASNAV de Créteil propose un accompagnement pédagogique et humain.

**Le groupe CASNAV-Ukraine** met à votre disposition **deux interlocutrices**, joignables par mail ou directement par téléphone : l'une pour la traduction et la médiation avec les familles (Madame Liliia Dorundiak, ukrainienne et enseignante de mathématiques en France depuis plusieurs années : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr) / 06 10 29 95 51), l'autre pour les demandes d'appui pédagogique (Madame Catherine Bodeau-Péan, formatrice de FLE-FLS : [Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr](mailto:Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr) / 06 18 25 30 42).

. Elles pourront

- recueillir vos demandes de conseils à distance ou d'interventions pédagogiques sur place.
- vous aider ponctuellement dans les échanges avec les élèves et les familles concernant des problématiques scolaires en assurant un rôle de traduction et de médiation-

. Elles n'auront bien sûr pas réponse à tout (les questions sociales et de santé ne relevant pas de leur champ d'intervention), mais elles pourront relayer des questions si nécessaires.

**Quatre enseignantes**, parlant l'ukrainien ou russophones, mobilisées à temps partiel pour cette mission, **pourront intervenir sur site** (et éventuellement à distance) : Mesdames Catherine Bodeau-Péan, Svitlana Daghæiva, Liliia Dorundiak (mathématiques), et Irina Shlepova.

Le groupe priorisera les interventions là où plusieurs élèves arrivés d'Ukraine se trouvent dans une école ou un établissement sans UPE2A et / ou en réponse à des demandes reçues par notre

coordonnatrice. Dans le second degré, les interventions pourront concerner des regroupements inter-établissements. Les enseignantes du CASNAV contacteront les écoles, collèges et lycée par téléphone pour déterminer le moment et les modalités d'intervention. Il pourra s'agir :

. de regrouper plusieurs élèves ukrainiens, retirés des cours ordinaires pour un temps, afin de leur proposer un apport en FLE-FLS.

. d'intervenir dans une ou plusieurs classes ordinaires afin d'aider les élèves dans la compréhension du cours et la réalisation des tâches scolaires, le cas échéant d'aider l'enseignant à comprendre les difficultés de ses élèves.

En espérant vous aider ainsi au mieux, ainsi que les élèves et leurs familles, je vous remercie de votre engagement dans cette situation de crise à laquelle notre école se doit de répondre.

**Le recteur de l'académie de Créteil**

**Signé**

**Daniel AUVERLOT**